REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **20 décembre 2018**

Compte rendu affiché le **28 décembre 2018**

Date de convocation du Conseil municipal le **14 décembre 2018**

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 02 JAN. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Régis DUVERT**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN ,Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI, Mustafa USTA, Nadia NEZZAR.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Fatma FARTAS à Stéphane GOMEZ, Saïd YAHIAOUI à Philippe ZITTOUN, Bernard GENIN à Nordine GASMI, Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN.

Membres absents excusés :

Membres absents : **Morad AGGOUN, Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

18.12.1095
Convention avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse relative au financement d'un projet de coopération internationale, dans le cadre du projet de l'association Zion Train d'amélioration d'accès à l'eau potable et à l'assainissement du village d'Akuakrom au Ghana.

RAPPORT DE MONSIEUR BARNEOUD

Mesdames, Messieurs,

L'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

En cohérence avec les orientations de politique étrangère de la France, l'Agence de l'Eau mène des actions de coopération internationale dans les domaines de l'alimentation en eau, l'assainissement, la lutte contre la pollution ou la préservation des ressources en eau.

Elle soutient financièrement des projets de solidarité internationale (coopération décentralisée) portés par des maîtres d'ouvrage publics ou privés des bassins Rhône-Méditerranée et Corse, ou des associations françaises, et apporte de l'expertise via des coopérations institutionnelles ou techniques.

En 2017, l'association Zion Train a lancé des études de faisabilité pour s'assurer de la présence d'eau et de sa qualité, en vue d'un projet d'amélioration d'accès à l'eau potable dans un village ghanéen, Akuakrom. La Ville de Vaulx-en-Velin soutient ce projet par une convention triennale stipulant, entre autres, qu'elle s'engage à lui verser 3 000€ pendant 3 ans (3 000€ en 2018 (déjà versés), 3 000€ en 2019 et 3 000€ en 2020) et l'Agence de l'Eau, avait permis de conclure à la faisabilité des travaux d'adduction d'eau.

La phase d'études étant terminée, l'association lance la phase de travaux. Le conventionnement triennal entre Zion Train et la Ville permet de solliciter le soutien financier et technique de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Cette aide doit être demandée par la collectivité partenaire du projet, qui versera ensuite la subvention de l'Agence de l'Eau à l'association Zion Train, maître d'ouvrage au sein de ce projet (conception, évaluation, conduite du projet et montage financier).

A travers ce projet, Zion Train entend aider les habitants de ce village à améliorer leurs conditions de vie et d'hygiène, mais aussi leurs ressources essentiellement liées à l'agriculture. Ces aménagements permettront l'accès à une eau en quantité et qualité suffisantes, contribueront à l'amélioration des conditions de vie de la population locale et à la réduction des maladies d'origine hydrique.

Le coût et le financement prévisionnels du projet (phase 2 : travaux) se décomposent de la façon suivante :

Charges	
Dénomination	**Montant**
Infrastructures (château d'eau, forages, bornes fontaine, blocs sanitaires…)	150 735€
Formations, sensibilisations	5 500€
Supervision des travaux	13 702€
Imprévus et frais de gestion	8 000€
TOTAL	**177 937€**

Recettes	
Financeurs	**Montant**
Association Zion Train	2 000€
Ville de Vaulx-en-Velin (sur 3 ans)	9 000€
Subvention sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau	124 556€
Akuakrom Development Project	5 000€
Akuakrom Development Comittee	15 000€
Contributions volontaires Akuakrom Development Project	8 000€
Contributions volontaires Akuakrom Development Comittee	6 000€
Contributions volontaires Zion train	4 000€
Contributions volontaires CAGEF	2 000€
Contributions volontaires Back to Roots	2 381€
TOTAL	**177 937€**

Des bilans d'étape seront réalisés régulièrement par l'association afin de permettre à la Ville et aux autres partenaires de suivre l'évolution du projet.

Dans le cadre de cette demande d'aide financière, la Ville et l'Agence de l'Eau doivent conventionner, afin que les engagements mutuels soient respectés. Il en est de même entre la Ville et l'association afin de préciser notamment les modalités de versement de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau et les responsabilités de l'association vis-à-vis de ces deux partenaires.

En conséquence, je vous propose :

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui sera ensuite reversée à l'association Zion Train ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention triennale avec l'Association Zion Train dans le cadre de la subvention de droit commun accordée ;

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat avec l'Association Zion Train sous réserve de l'acceptation du projet par l'Agence de l'Eau ;

- de dire que les recettes et les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23 et R2121-10 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de soutenir la phase du projet de l'association Zion Train, à savoir la mise en place d'un système d'adduction d'eau potable et d'assainissement dans le village d'Akuakrom, au Ghana.

Considérant la nécessité de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui sera ensuite reversée à l'association Zion Train.

Entendu le rapport présenté le 20 décembre 2018 par Pierre BARNEOUD, conseiller municipal délégué.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- autorise Madame la Maire à solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui sera ensuite reversée à l'association Zion Train ;

- autorise Madame la Maire à signer la convention triennale avec l'Association Zion Train dans le cadre de la subvention de droit commun accordée ;

- autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat avec l'Association Zion Train sous réserve de l'acceptation du projet par l'Agence de l'Eau ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 32
Votes Contre : 2
Abstention :

- autorise Madame la Maire à solliciter une aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, qui sera ensuite reversée à l'association Zion Train ;

- autorise Madame la Maire à signer la convention triennale avec l'Association Zion Train dans le cadre de la subvention de droit commun accordée ;

- autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat avec l'Association Zion Train sous réserve de l'acceptation du projet par l'Agence de l'Eau ;

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY